
Procès-verbal de l'examen public portant sur l'analyse de l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (volet agglomération)

Jeudi 12 novembre 2015 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Benoit Dorais, président
M. Robert Coutu, vice-président
M. Sterling Downey
Mme Justine McIntyre
Mme Lorraine Pagé
M. Giovanni Rapanà
Mme Sophie Thiébaud

COMMISSAIRES ABSENTS

Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente
Mme Marie-Eve Brunet
M. Michel Gibson
Mme Chantal Rossi

Une douzaine de citoyens étaient présents dans la salle du conseil.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président invite les personnes à prendre place et déclare l'assemblée ouverte à 19 h. Il se présente et invite les membres de la commission à faire de même à tour de rôle. M. Dorais souligne la présence de Mme Monique Vallée, responsable au comité exécutif du développement social et de l'itinérance ainsi que celle de M. Patrice Allard, chef de division du développement social au Service de la diversité sociale et des sports.

M. Dorais rappelle ensuite les grandes étapes de l'examen public et explique le déroulement de la présente séance d'adoption des recommandations. Il précise qu'à la suite de l'adoption, les personnes qui le souhaitent pourront formuler leurs commentaires et poser des questions de précisions.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Rapanà, appuyée par Mme Thiébaud, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, en insérant un point tout de suite après le deuxième point :

3. Mot de Mme Monique Vallée, responsable du développement social et de l'itinérance au comité exécutif de Montréal

3. Mot de Mme Monique Vallée, responsable du développement social et de l'itinérance au comité exécutif de Montréal

Mme Vallée prend la parole pour saluer les personnes présentes et en profite pour remercier tous ceux qui ont pris le temps de préparer une opinion ou un mémoire. Selon elle, c'est ensemble que les parties prenantes du système alimentaire de Montréal réussiront à mettre en place un CPA, ce qui permettra de mener à bien le défi de la sécurité alimentaire à Montréal.

Le président remercie Mme Vallée.

4. Délibérations finales et adoption des recommandations relatives à l'analyse de l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires

Le président explique qu'à la suite de la présente adoption des recommandations, il préparera un rapport et le déposera au conseil municipal et au conseil d'agglomération, en décembre prochain. Le comité exécutif aura ensuite environ 6 mois pour analyser le rapport de la commission et y répondre officiellement en expliquant ce qu'il entend faire avec les recommandations. L'Administration est en effet responsable de faire siennes ou non certaines parties du rapport et de l'expliquer aux conseils.

Au nom de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, le président remercie les représentants de la Ville de Montréal pour leur collaboration et les participants pour leur éclairage sur les questions abordées lors de l'examen public relatif à l'opportunité, pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un conseil des politiques alimentaires.

La commission a reçu et analysé les commentaires d'une trentaine d'organismes publics, de la société civile et de l'entreprise privée et elle fait siens les considérants suivants, mis de l'avant par les participants. De ces considérants découlent 15 recommandations :

Le CPA, un outil régional pour développer un système alimentaire plus équitable durable et collectif

CONSIDÉRANT que l'alimentation est un droit reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et que « *Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer.* » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 1999);

CONSIDÉRANT que les problèmes liés à l'accès à l'alimentation, que ce soit la malnutrition ou la suralimentation, constituent un défi de société et non un enjeu strictement individuel;

CONSIDÉRANT que la population de l'agglomération de Montréal se nourrit grâce à un système qui conjugue la production, la transformation, la distribution et la consommation d'aliments, ainsi que la gestion des résidus alimentaires;

CONSIDÉRANT la complexité de ce système alimentaire montréalais, de tous les enjeux transversaux qu'il présuppose et de toutes les parties prenantes qu'il interpelle, notamment :

- Les citoyens qui se nourrissent et qui sont la finalité du système;
- Les nombreux organismes en sécurité alimentaire, en agriculture urbaine et en développement durable qui déploient leur offre sur le territoire;
- Les instances de concertation (de quartier, en sécurité alimentaire, jeunesse, famille, etc.);
- L'agglomération de Montréal (les 15 municipalités reconstituées, la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements);
- La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- Les commissions scolaires du territoire;
- Le réseau de la santé et des services sociaux, tant local (CIUSSS-CLSC), régional (CIUSSS-DRSP) que national (MSSS);
- Le Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ);
- Le Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS).

CONSIDÉRANT que, parmi ces parties prenantes, le milieu municipal de l'agglomération montréalaise, du palier local au palier régional, représente un ensemble de joueurs de premier plan, dont l'exercice des compétences a des impacts sur le système alimentaire, qu'ils soient anticipés ou non;

CONSIDÉRANT le *Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan* auquel a adhéré la Ville de Montréal, qui recommande entre autres aux municipalités de mettre en place un CPA afin d'accroître la participation des parties prenantes du système alimentaire;

CONSIDÉRANT l'opinion quasi unanime des 30 participants experts à la consultation, qui croient pertinent et nécessaire pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires, afin de travailler de façon transversale aux nombreuses questions soulevées par le système alimentaire, dans une perspective de droit à l'alimentation pour tous, en particulier pour les personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT que ces participants estiment que le milieu municipal a un rôle important à exercer dans la mise en place et le soutien à un conseil des politiques alimentaires;

CONSIDÉRANT les acquis de l'agglomération montréalaise, découlant de l'initiative des partenaires du système alimentaire montréalais, le SAM, qui a permis aux participants de mener une réflexion collective pendant deux années afin d'identifier les enjeux prioritaires du système alimentaire montréalais, de définir une vision commune et d'élaborer une planification concertée pour développer un système alimentaire durable, équitable et collectif, d'ici 2025;

La commission recommande à l'Administration de :

R -1. Mettre en place un conseil des politiques alimentaires (CPA), à l'échelle de l'agglomération de Montréal.

Lors de la consultation, des parties prenantes provenant de toutes les parties du système alimentaire ont présenté l'état de leurs réflexions et proposé des réponses aux questions de la commission. Les informations recueillies permettent de formuler des recommandations sur les rôles souhaités pour un CPA montréalais, ses enjeux prioritaires ainsi que des propositions de gouvernance qui permettent de prendre en compte le contexte spécifique de l'agglomération montréalaise.

Les rôles du CPA de Montréal

CONSIDÉRANT les différentes compétences exercées par les municipalités de l'agglomération montréalaise en lien avec le système alimentaire, soit l'aménagement du territoire et l'urbanisme; la réglementation municipale en matière d'agriculture urbaine, de marchés publics, de salubrité des aliments, etc.; l'aménagement des grands parcs; la lutte à la pauvreté; la résilience urbaine, la ville de Montréal ayant joint les rangs du *Groupe des cent villes résilientes*; etc.;

CONSIDÉRANT le nombre important d'unités d'affaires municipales responsables de chacune de ces compétences et des impacts sur le système alimentaire de l'exercice de ces compétences, qui rend difficile la réalisation de certains projets ou d'initiatives favorisant le droit à l'alimentation pour tous;

CONSIDÉRANT les nombreux autres acteurs exerçant des compétences propres en lien avec le système alimentaire, tant publics que privés et de la société civile;

La commission recommande à l'Administration de :

R -2. Confier au CPA de Montréal les deux rôles suivants :

- **Un rôle d'expert-conseil auprès des instances décisionnelles municipales de l'agglomération, regroupant les responsabilités suivantes :**
 - **Identifier les enjeux sur le système alimentaire montréalais découlant des décisions prises par les différentes instances publiques;**
 - **Effectuer des représentations et recommandations pour faire valoir les travaux développés par les partenaires du SAM et proposer des politiques, des orientations, des principes directeurs, des modifications réglementaires ou des programmes qui favorisent le développement d'un système alimentaire plus équitable, durable et collectif;**
 - **Proposer des améliorations concrètes aux politiques, règlements et autres décisions des instances publiques, afin d'introduire une cohérence en lien avec le système alimentaire montréalais.**
- **Le rôle d'animer un espace de coopération régionale, comprenant les grandes activités suivantes :**
 - **Concertation entre tous les joueurs à l'échelle régionale, afin de décloisonner les structures gouvernementales fonctionnant en silos et les amener à réfléchir dans un esprit de collaboration au système alimentaire dans leur prise de décision respective;**
 - **Concertation entre les paliers local et régional pour favoriser la collaboration et améliorer concrètement la prise de décision à partir de difficultés rencontrées à l'échelle locale;**
 - **Activités de partage de connaissances et de succès issus des expériences du terrain;**
 - **Réseautage et maillage entre les partenaires ruraux et urbains, à l'échelle de la CMM.**

CONSIDÉRANT que les travaux de la présente commission se sont attardés à cerner les rôles que devrait jouer un CPA à Montréal;

CONSIDÉRANT l'ampleur du travail associé aux deux rôles que la commission recommande de confier au CPA à la recommandation R-2;

CONSIDÉRANT le choix de la présente commission de ne pas recommander que le CPA devienne un bailleur de fonds et appuie financièrement la réalisation de projets locaux;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par la majorité des organismes terrains d'être conseillés et appuyés financièrement dans la réalisation d'initiatives concrètes sur le territoire montréalais, toujours dans la perspective du droit à l'alimentation;

CONSIDÉRANT que la création d'un CPA présuppose, comme condition *sine qua non*, un financement accru pour la réalisation de projets structurants;

CONSIDÉRANT que le partenariat du SAM joue présentement ce rôle en soutenant les promoteurs de projets, tant financièrement que sous forme de conseils et d'expertise;

CONSIDÉRANT cependant que le partenariat du SAM ne détient aucun statut juridique, ne relève pas de la Ville de Montréal, est financé à 100 % par l'organisme *Québec en forme* et que ce financement prend fin en novembre 2016, sans possibilité de reconduction;

La commission recommande à l'Administration de :

R -3. Identifier l'organisme ou la structure la mieux placée pour conseiller et faciliter la réalisation de projets et d'initiatives concrètes sur le territoire montréalais, et assortir cette reconnaissance d'un budget minimum de fonctionnement et d'un budget levier pour la réalisation de projets.

R -4. Encourager cet organisme ou structure à réaliser des démarches pour identifier des bailleurs de fonds intéressés à contribuer à un fonds de développement de projets, dans la poursuite des travaux du partenariat du SAM.

Un modèle hybride de gouvernance afin d'assurer le succès du CPA de Montréal

CONSIDÉRANT les conclusions de plusieurs recherches, au Canada et aux États-Unis, qui font valoir le succès des CPA gouvernés par une structure hybride, composée de représentants du secteur public et de la société civile;

CONSIDÉRANT que près des deux tiers des participants à la consultation sont également en faveur d'un modèle hybride de gouvernance;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces participants sont partenaires du SAM et souhaitent

La commission recommande à l'Administration, en collaboration avec les partenaires du SAM, de :

R -5. Choisir un modèle hybride de gouvernance pour le CPA, de manière à effectuer une reddition de comptes tant au conseil d'agglomération de Montréal qu'à la société civile.

R -6. Confier la responsabilité du CPA au maire de Montréal, considérant néanmoins qu'il est de la prérogative de ce dernier de désigner un répondant politique détenant un fort leadership et pour qui le droit à l'alimentation deviendra un dossier prioritaire, compte tenu de l'ampleur des enjeux associés.

R -7. Préciser le rôle de cet élu au sein du CPA. Il pourrait en effet siéger soit à titre d'observateur – de façon à garantir la neutralité politique du CPA, soit comme membre à part entière, si cela favorise un engagement plus solide de la Ville de Montréal.

s'impliquer dans la mise sur pied d'une telle instance hybride;

R -8. Élaborer un mécanisme transparent de recrutement et de renouvellement des membres du CPA, comprenant des critères de sélection explicites, notamment quant aux éléments suivants :

- **l'expertise dans l'une ou l'autre dimension du système alimentaire, qu'elle soit scientifique ou de terrain, la commission étant d'avis que les expertises scientifiques de la santé publique, de l'agriculture urbaine et de la nutrition doivent être représentés;**
- **la représentativité des secteurs touchés : instances publiques, milieu économique, milieu communautaire et lutte à la pauvreté, citoyens-acteurs, institutions d'enseignement supérieur.**

Le rattachement administratif et les ressources du CPA de Montréal

CONSIDÉRANT la transversalité des enjeux et l'importance des défis liés au système alimentaire;

CONSIDÉRANT l'importance d'informer et de sensibiliser les parties prenantes de toute l'agglomération montréalaise aux travaux du CPA;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que l'agglomération de Montréal investisse pour assurer le fonctionnement de base de cette instance;

CONSIDÉRANT aussi les compétences de la Ville de Montréal, de ses arrondissements et des villes liées à l'échelle locale qui ont un impact sur le système alimentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation R-6;

CONSIDÉRANT que des instances gouvernementales exercent également des compétences à l'égard de l'alimentation, que ce soit le milieu de l'éducation, de l'emploi et de la solidarité sociale, de la santé et des services sociaux, du développement durable;

La commission recommande à l'Administration de :

R -9. Rattacher administrativement le CPA à une direction de la Ville de Montréal afin que les actions municipales ayant un impact sur le système alimentaire soient plus cohérentes et harmonisées.

R -10. En collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux, évaluer et fournir sur une base pluriannuelle les ressources matérielles, humaines ou financières nécessaires au fonctionnement stable du CPA.

R -11. Proposer à chaque arrondissement ou ville liée de nommer, parmi son personnel ou ses élus, une personne responsable de veiller à la prise en compte de la question alimentaire dans les décisions prises.

À l'instar de plus du tiers des participants à la consultation, les commissaires souhaitent reconnaître le travail accompli par les partenaires du système alimentaire montréalais (SAM) et favoriser le développement de collaborations avec le CPA.

Les liens de collaboration entre le CPA de Montréal et le partenariat du SAM

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter le travail en silos;

CONSIDÉRANT l'importance de développer et maintenir un maillage fort entre le CPA et les partenaires du système alimentaire montréalais, quelle que soit la forme de ce maillage;

CONSIDÉRANT que la majorité des participants souhaitent contribuer par leur expertise variée à la réflexion sur les systèmes alimentaires montréalais;

La commission recommande à l'Administration de :

R -12. Prévoir qu'un siège du CPA soit réservé aux partenaires du système alimentaire montréalais.

R -13. Avec l'accord de ses partenaires, déléguer au comité de coordination du SAM un représentant du CPA.

Les enjeux prioritaires du CPA de Montréal, en continuité avec ceux identifiés par les partenaires du système alimentaire montréalais (SAM)

CONSIDÉRANT le SAM, une initiative de la société civile appuyée par les instances publiques municipales et gouvernementales et des fonds privés;

CONSIDÉRANT que le travail de tous ces partenaires du système alimentaire a permis les avancées suivantes vers la mise en place d'un CPA :

- Une vision concertée : « *Innover pour mieux se nourrir et se développer* »;
- Un plan de développement collectif, à long terme (2025);
- Un plan d'action à court terme (2014-2016);
- La participation d'acteurs de tous les secteurs du système alimentaire;
- La participation des secteurs publics provinciaux et de la Ville de Montréal.

La commission recommande à l'Administration de :

R -14. Désigner les trois enjeux prioritaires suivants pour amorcer les travaux du CPA, en prenant en compte les orientations du SAM :

- 1. La sécurité et la solidarité alimentaires des personnes vulnérables;**
- 2. L'accès à une saine alimentation pour tous, incluant la qualité de l'offre;**
- 3. La globalité du système alimentaire montréalais.**

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

M. Dorais termine en rappelant que ces recommandations de même que le rapport de la commission seront déposés au conseil municipal du 14 décembre et au conseil d'agglomération du 17 décembre 2015.

5. Période de questions et de commentaires du public

Le président annonce la période de questions et de commentaires des citoyens et son fonctionnement tout en invitant un premier citoyen inscrit à prendre la parole.

5.1 MONSIEUR JEAN-PAUL FANIEL, TABLE DE CONCERTATION SUR LA FAIM ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

M. Faniel se réjouit du fait que la demande répétée de mettre en place un CPA ait enfin été entendue. Il rappelle que l'alimentation est un bien essentiel et un droit. Il faut donc la considérer dans une perspective sociétale de lutte à la pauvreté, ce qui passe aussi par le soutien aux groupes communautaires. Or, ces derniers sont touchés par les coupures et compressions gouvernementales, soit en subissant directement les coupes, soit en ayant de plus en plus de clientèles défavorisées à desservir. Montréal est aussi la métropole de la pauvreté et ceci doit se refléter dans les négociations en cours sur le statut particulier de la ville avec le gouvernement du Québec.

Un CPA devra donc conseiller et modifier les pratiques municipales en alimentation, mais il faudra aussi une capacité de passer à l'action et des montants supplémentaires pour faire de l'alimentation un enjeu de société visible.

Selon le président, les commissaires rejoignent unanimement les propos de M. Faniel, car pour eux l'enjeu prioritaire est la sécurité et la solidarité alimentaires. Sur la question du financement, il rappelle que la commission a été claire en affirmant que, pour qu'il y ait un CPA, la condition *sine qua non* est la disponibilité d'un financement pour des projets structurants, incluant dans les villes reconstituées. Tous doivent participer au CPA et le financer. Quant aux projets structurants en question, ils incluent sans contredit les efforts entrepris par la société civile par le biais du SAM et ceux déjà en place par le milieu communautaire.

5.2 MADAME GAËLLE JANVIER, ALTERNATIVES

Mme Janvier demande comment les initiatives du CPA seront financées, concrètement.

Mme Pagé rappelle que, même si les commissaires ont été sensibles à ce type de question, ils ont travaillé à l'intérieur du mandat qui leur a été confié, soit celui d'évaluer la pertinence pour Montréal de se doter d'un CPA. La commission a élargi la réflexion aux nécessaires arrimages entre le SAM et un éventuel CPA. La commission souhaitait s'assurer que des fonds adéquats soient prévus pour un CPA et le soutien à l'action concrète. Cependant, la Commission a décidé de ne pas faire le travail de l'Administration ou encore celui du CPA. M. Dorais rappelle que la commission a recommandé que la Ville de Montréal assume un certain leadership en étant un des bailleurs de fonds du futur CPA.

5.3 MONSIEUR JEAN-PHILIPPE VERMETTE, CARREFOUR ALIMENTAIRE CENTRE-SUD

M. Vermette félicite le travail exhaustif réalisé par les commissaires. Il demande des précisions sur les liens entre le SAM et un éventuel CPA.

M. Dorais explique que les recommandations de la commission sont destinées à la Ville de Montréal. Ainsi, la commission n'a pas voulu indiquer au SAM ce qu'il devrait devenir ou non, puisque cette instance n'est pas municipale, elle est portée par de nombreux partenaires. La commission recommande donc à la Ville de créer un CPA, de lui donner le rôle d'expert-conseil et d'animer un espace de coopération régionale. Selon la commission, le CPA ne devrait pas jouer le rôle de bailleur de fonds; cette responsabilité essentielle devrait être confiée à une autre instance, qui pourrait être le SAM.

Enfin, la commission est convaincue que le CPA devra être rattaché administrativement à une direction de la Ville. C'est cependant la prérogative du comité exécutif de préciser à quelle direction confier le futur CPA. Au niveau politique, la commission s'est avancée en affirmant que le maire serait sans doute la personne la mieux placée pour porter l'enjeu transversal du système alimentaire.

À une question de M. Vermette, M. Dorais explique que la commission, qui est redevable au conseil municipal et au conseil d'agglomération, a travaillé de façon autonome pour préparer ses recommandations, sans discuter avec un représentant du comité exécutif.

5.4 DOCTEUR LOUIS DROUIN, CIUSSS DU CENTRE-SUD DE MONTRÉAL, DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

En réponse à une question du Dr Drouin, le président explique que pour la commission l'expression « globalité du système alimentaire montréalais » inclut la production, la transformation, la distribution et la gestion des résidus alimentaires sur l'île de Montréal.

Dr Drouin demande si l'on doit comprendre que le comité d'agriculture urbaine va disparaître. M. Dorais précise que la commission n'a pas pris position sur ce point, laissant au comité exécutif le soin de

décider ce qui semble le plus cohérent et efficient au plan administratif. Pour cette raison, la composition et la présidence du CPA ne sont pas précisées.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, le président remercie les intervenants d'avoir participé aux travaux de la commission. Le président procède à la période de questions et de commentaires des membres de la commission.

6. Période de questions et de commentaires des membres de la commission

Les commissaires remercient sincèrement tous les participants à cette consultation, dont les mémoires et les présentations ont été éclairants et instructifs. Les commissaires se félicitent également pour la qualité de leur travail d'équipe, ce qui a permis de bien faire le tour de la question. Ils soulignent aussi le rôle rassembleur du président et remercient la secrétaire recherchiste pour son soutien.

Mme Thiébaud rappelle l'historique des réflexions municipales en matière de sécurité alimentaire, qu'elle a eu l'occasion de suivre depuis plusieurs années au sein de la présente commission. Elle se dit satisfaite de l'aboutissement du dossier et enthousiaste à l'idée de proposer le concept de solidarité alimentaire aux membres du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Enfin, elle souligne une recommandation qui lui semble particulièrement importante, soit celle d'avoir des répondants pour les dossiers de solidarité alimentaire, et ce tant au niveau politique qu'administratif, et tant à l'échelle des services corporatifs que dans les arrondissements et villes reconstituées.

Mme Pagé mentionne que l'alimentation fait partie intégrante de nos vies quotidiennes et à plus forte raison encore lorsqu'on en manque. L'alimentation est tout à la fois sociale, culturelle, individuelle, économique, environnementale. Il s'agit donc d'une question qu'il faut porter comme société et les municipalités, comme gouvernement de proximité, ont des pouvoirs et doivent se préoccuper des questions d'alimentation. Sans tout préciser, le rapport de la commission propose donc que Montréal aille beaucoup plus loin sur la thématique de l'alimentation, à la fois en développement de l'expertise, en prenant des initiatives sur certains enjeux réglementaires, mais également en favorisant la concertation entre les acteurs sur le terrain.

M. Coutu indique que le plus important, pour les membres de la commission, est sans contredit de recommander la mise sur pied d'un CPA. Il s'agit selon lui d'un premier pas vers une nouvelle ère pour Montréal, qui permettra aux villes de l'agglomération de mieux exercer leur rôle en matière alimentaire et à l'intérieur de leurs compétences.

7. Levée de l'assemblée

Le président prend la parole pour clore cette assemblée publique. Il remercie les participants en rappelant que lorsqu'une consultation est lancée, les commissaires sont tributaires de ce qui est déposé. Dans le présent dossier, les participants ont produit des mémoires et opinions de grande qualité.

Il indique aussi que les commissaires tenaient à préparer des recommandations unanimes, résultat de compromis entre les commissaires. Ce faisant, les commissaires veulent lancer un message très fort à leurs collègues et à la communauté montréalaise, soit celui d'affirmer que l'alimentation est un enjeu prioritaire qui doit être pris au sérieux et pris en charge, avec le financement nécessaire. Le président se dit fier de ce rapport et rappelle que les yeux seront désormais tournés vers l'Administration, dans l'attente d'une réponse.

Enfin, le président remercie tous les commissaires pour leur assiduité et le débat d'idées fort intéressant. Il remercie aussi M. Coutu, vice-président de la commission et maire de Montréal-Est, pour son appui et ses nombreux commentaires pour mener à bien ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 20 h 15.

ADOPTÉ LE : 15 NOVEMBRE 2016

« original signé »

Benoit Dorais
Président

« original signé »

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste